

AU FIL DE DEAUX

L'essentiel de l'actualité de notre village

Numéro 32 De Mars 2021 à Septembre 2021

www.deaux.fr



LE MOT DU MAIRE



Chères deaumoises, chers deaumois,

Voilà un nouvel exemplaire de notre journal communal, j'en profite pour remercier Eric VERGNET et sa commission communication pour cet excellent travail indispensable pour vous donner les actualités de la vie du village.

La vie dans village recommence petit à petit : une année faste avec la célébration de 5 mariages depuis le début de l'année, je renouvelle tous mes vœux de bonheur aux nouveaux mariés ; l'activité associative qui commence à reprendre son rythme de croisière, l'organisation d'une manifestation sportive le 1^{er} véla-thlon de Deaux reporté à 2 reprise pour raisons climatiques et sanitaires.

Mon vœu le plus cher est de pouvoir vous retrouver lors d'un moment festif ainsi, comme vous pourrez le lire dans les pages suivantes, la réhabilitation du jardin des poiriers et la mise en place du nouveau Monument aux Morts seront terminés dans quelques jours.

Je vous invite donc le **11 novembre à 10h30** afin de procéder à leur inauguration lors de la cérémonie de commémoration de l'armistice de la guerre de 14-18. J'ai pu échanger avec les enseignantes de l'école lors de la rentrée ; les enfants scolarisés sur Deaux auront appris notre hymne national pour ce jour là, je compte sur leur présence. Nous clôturerons cette manifestation par le verre de l'amitié.

Comme annoncé dans le journal précédent, les investissements prévus en 2021 sont terminés dans leur totalité : école, voirie, jardin des poiriers. Je souhaite revenir sur les travaux d'extension de notre cimetière : nous avons validé une plus value de 13184€. Cette somme correspondant aux travaux modificatifs ou supplémentaires (crépis mur existant, reprise de l'adduction d'eau, dalles béton des columbariums, longrine portail coulissant, drainage supplémentaire, ...) que nous avons validés lors des réunions de chantier.

Concernant 2022, un axe principal se dégage concernant les travaux : l'enfouissement des réseaux chemin de Saint Etienne, suite logique des travaux réalisés route de Monteils et rue Maurice Vire. Les artères secondaires (chemin des plus hautes, chemin des ruisseaux, chemin des Vignasses) ne sont pas oubliés mais les contraintes techniques nous imposent de commencer par l'artère principale. Cette opération devrait mobiliser la majorité des investissements néanmoins de la réfection de voirie et quelques études pour des projets futurs seront également effectués.

Nous continuerons à investir dans notre école avec la finalisation de la sécurisation de ses abords. Une étude faite par la Gendarmerie Nationale nous permettra de réaliser les travaux dans les règles de l'art.

L'éducation est d'ailleurs un sujet de préoccupation pour votre équipe municipale depuis plusieurs mois. Le retour de la compétence scolaire vers notre commune a été entériné lors du vote des statuts d'Alès Agglomération (AA) à notre grand regret. Malgré les promesses du Président d'AA sur une transition en douceur, la dernière réunion avec les services d'AA s'est plutôt mal passée, à 3 mois du transfert nous n'avons toujours pas de vision précise sur celui-ci. Dès le dé-



SOMMAIRE

Page 2	Mot du Maire
Page 4	Actualités
Page 13	Bien vivre
Page 15	En bref
Page 22	État civil
Page 23	Infos utiles
Page 24	Dans le rétro...



LE MOT DU MAIRE

part nous avons soulevé la problématique que poserait ce retour de compétence, notre volonté étant de maintenir un service de qualité pour les enfants du village, nous prendrons les décisions qui permettront d'avoir à minima le niveau de service actuel. Les enfants sont notre futur !

Transition facile en parlant du futur : les premières demande d'autorisations administratives seront déposées d'ici la fin du mois pour la 2ème tranche de notre ZAE. Il y a déjà quatre entreprises qui nous ont fait part de leur intention d'acquiescer une parcelle sur cette extension.

Pour une structure qui reste à échelle humaine, pas moins de 150 emplois seront hébergés sur cette zone qui fera au final quasiment 5 hectares soit 0.9 % de la surface de la commune. Nous avons également rencontré les dirigeants de la société Naït'Up qui doit s'installer sur le dernier terrain de la tranche 1 avec la construction d'un bâtiment à énergie positive qui complètera harmonieusement les constructions existantes.

Vous trouverez dans les pages suivantes un guide sur les autorisations d'urbanismes. Suite à l'article dans le dernier numéro de votre journal favori, plusieurs d'entre vous ont entrepris avec succès la régularisation de leurs constructions non déclarées : **je les remercie et les félicite vivement pour leur civisme**. Pour celles et ceux qui n'ont pas saisi leur chance, les premières mise en demeure vont être envoyées sous quinzaine ; il est dommage de ne pas avoir profité des 6 mois de répit pour effectuer les démarches.

Vous trouverez également joint à ce journal un rappel concernant le bruit dans le village avec les **tolérances** et les conséquences en cas de bruit excessif (travaux, animaux, etc...). De nombreuses plaintes sont parvenues en mairie, il est bon de se souvenir que la liberté des uns commence où s'arrête celle des autres.

Pour en finir avec les choses qui fâchent, nous suivons avec attention les événements qui ont lieu sur l'aérodrome. J'ai déposé plainte auprès du Procureur de la République au nom de la Commune contre la CCI et l'entreprise qui réalise ses essais automobile sur l'aérodrome. Il est incompréhensible qu'une piste qui sert à l'activité aéronautique soit transformé en piste de sport automobile au mépris de la tranquillité et de la sécurité des riverains. Il me semble que le site du pole mécanique est plus à même d'accueillir ce type d'activité. J'ai également saisi les services de l'Etat à ce sujet. Une réunion avec le Président de l'ADIRAA est programmée dans les prochains jours.

Je vous renouvelle mon invitation le 11 novembre à 10h30 au jardin des poiriers (à côté de la mairie) pour la cérémonie de l'armistice de 14/18, l'inauguration du jardin et du monument aux morts.

Bien à vous et à très bientôt.

Rédacteurs:

Éric VERGNET

Laurent BRUNEL

Directeur de la publication

Didier SALLES



ACTUALITÉS



GESTION DES DÉCHETS

Le groupe de travail sur la gestion des déchets a entamé les études nécessaires sur la mise à disposition des containers d'ordures ménagères pour chaque secteur de la commune .

La commune a été divisée en quartiers, en fonction des déplacements en direction des villes d'Ales et de Vézénobres en tenant compte du passage devant les zones équipées de containers.

Cela a permis de déterminer le nombre d'usagers pour chaque container et de vérifier si la mise à disposition est suffisante ou inférieure aux besoins .

La base de calcul fournie par le



1 - Présence de 2 types de containers d'un volume de **770 et 660** litres.

2 - Consommation estimée de 90 litres par foyer par ramassage. Avec 2 ramassages par semaine, la consommation est donc de 45 L pour chacun d'eux.

Grâce à ces éléments, le calcul a démontré que le volume mis à disposition est supérieur aux besoins globaux de la commune .

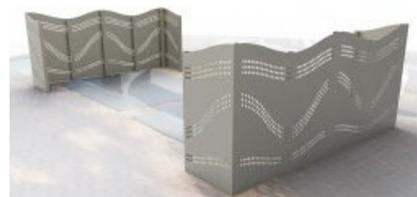
Cependant des aménagements sont envisagés pour équilibrer certains secteurs défavorisés suite à l'augmentation des constructions, comme le bas de la route de Monteils. La présence d'un seul container est maintenant insuffisante et sa position en bord de la départementale pose problème pour les usagers de la route . De plus, il obstrue la visibilité pour la sortie du domicile de certains riverains quand des personnes irrespectueuses du savoir vivre y déposent plus que des ordures ménagères(cartons , matériaux de constructions, emballages de chantiers). Un projet est à l'étude pour son déplacement; l'ajout de 2 containers supplémentaires permettra de satisfaire les besoins de cette zone .

D'autres pistes sont étudiées comme le regroupement des containers de l'angle du chemin de St Etienne et ceux de l'écoles sur la zone aménagée lors des travaux de sécurisation.

Lors des prochaines réunions de ce groupe de travail les points suivants seront abordés:

1 - Déterminer un nouvel emplacement Route de Monteils

2 - Etudier des différents types de cache container possibles pour une uniformisation sur l'ensemble du village avec la détermination de faisabilité sur chaque emplacement actuel.



Nous profitons de la parution de votre Fil De Deaux pour y joindre une plaquette d'aide au tri sélectif, rappelant quels sont les types d'emballages et contenant qui peuvent y être jetés. Trop souvent le tri n'est pas réalisé correctement et les éboueurs ont pour consigne de leur direction de scotcher les containers non conformes jusqu'à ce que les déchets soient correctement.

Depuis le mois de Septembre, **René-Yves TAFFORIN** membre de ce groupe de travail participe régulièrement à des ateliers sur la gestion des déchets, instaurés à l'initiative d' Alès Agglomération.



ACTUALITÉS



TRAVAUX RÉALISÉS À L'ÉCOLE ET À LA CANTINE

Durant l'été, en l'absence des élèves, des travaux importants ont été organisés dans la cantine et dans les deux classes.

Après la mairie (en 2020) et toujours dans notre volonté d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux, nous avons programmé l'ensemble scolaire.

Ces bâtiments étaient de véritables passoires énergétiques, avec des performances énergétiques très mauvaises dues incontestablement aux appareils de chauffage électriques radiants de mauvaise qualité et des menuiseries alu d'ancienne génération.

Suite à la réponse favorable à notre demande de subvention (**DSIL Relance**), les travaux ont débuté dès la fin de l'année scolaire pour permettre aux artisans de réaliser les différents postes.

A la cantine:

- Remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries alu HPT (Haute Performance Thermique)
- Installation de volets roulants électriques
- Réfection du plafond et déploiement de laine de verre de 30 cm pour l'isolation
- Remplacement de la climatisation réversible.
- Remplacement des néons par des dalles LEDs



Classe GS-CP-CE1:

- Installation d'une climatisation réversible.
- Remplacement des néons par des dalles LEDs



Classe CE2-CM1-CM2:

- Remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries alu HPT
- Installation de volets roulants électriques
- Pose d'un plafond en dalles amovibles et déploiement de laine de verre de 30 cm pour l'isolation
- Installation d'une climatisation réversible.
- Remplacement des néons par des dalles LEDs



La BCD:

- Remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries alu HPT
- Installation de volets roulants électriques
- Réfection du plafond et déploiement de laine de verre de 30 cm pour l'isolation
- Installation d'une climatisation réversible.
- Remplacement des néons par des dalles LEDs



France Relance - La DSIL Rénovation énergétique

Cette nouvelle enveloppe exceptionnelle a pour vocation de financer des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics, c'est à dire, l'ensemble des travaux réalisés sur des bâtiments communaux et intercommunaux, visant à diminuer leur consommation énergétique. L'ensemble des bâtiments publics communaux (écoles, salle des fêtes, équipements sportifs, crèches...) est concerné.



ACTUALITÉS



TRAVAUX DE SÉCURISATION DE L'ÉCOLE

C'est durant les grandes vacances de cet été qu'ont débuté les travaux de sécurisation de l'école.

Conformément à l'article du précédent Fil de Deaux, nous avons souhaité renforcer la sécurité des enfants et des parents aux abords de l'école suite aux signalements de comportements inconséquents. Les vitesses élevées ou dépassements dangereux à cet endroit ne sont pas acceptables, la mise en place des 2 ralentisseurs et de la zone partagée (ou zone de rencontre - Voir ci-contre) devrait y mettre un terme.

Lors de la présentation du projet, un zone d'accès allant de la mairie à l'école sur le talus au bord de la route était prévu et intégré par le bureau d'étude.

Mais ce cheminement impérativement accessible aux personnes à mobilité réduite doit respecter une réglementation pour les pentes. En effet, celle-ci doit être inférieure ou égale à 5% et si la pente est supérieure à 4%, il y a l'obligation de créer un palier de repos tous les 10 mètres. Ce qui est le cas pour l'aménagement prévu par le bureau d'études.

Le respect de la législation sur la mobilité entraîne donc un surcoût trop important pour la commune. Celui-ci n'ayant pas été budgétisé les élus ont décidé de reporter la création de cet accès et de l'intégrer au projet de réhabilitation de la place de la Mairie dont nous vous parlerons dans une future édition.

La période estivale ne permet pas la dépose du marquage au sol en résine à cause de la chaleur qui augmente considérablement la rapidité de fixation, elle sera donc réalisée pendant les vacances de Toussaint.



La zone de rencontre est définie comme « une section ou un ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers » : piétons, vélos, trottinettes, voitures... Comme le prévoit l'article R110-2 du code de la route, les piétons sont prioritaires dans les zones de rencontre par rapport aux autres véhicules. La circulation reste autorisée aux véhicules motorisés, à condition de respecter la limitation de vitesse fixée à 20km/h.

Pour ne pas altérer la bonne circulation des piétons comme des véhicules dans une zone de rencontre, il convient d'y respecter les règles de stationnement, qui n'est autorisé que sur les emplacements aménagés à cet effet. Sauf indication contraire, le stationnement sur la chaussée y est interdit. Tout arrêt ou stationnement gênant est puni de l'amende prévue pour les contraventions de deuxième classe.

La faible vitesse de circulation de 20 km/h autorisée dans les zones de rencontre s'explique par la présence d'usagers vulnérables tels que les piétons, les vélos, les EDPM, etc... Commettre un excès de vitesse en zone de rencontre vous expose à des sanctions plus ou moins lourdes, en fonction de sa gravité. Vous devrez alors payer une amende forfaitaire comprise entre 68€ et 1500 €, et vous perdrez de un à six points sur son permis de conduire.

Les piétons sont des usagers de la route particulièrement vulnérables pouvant être gravement blessés en cas d'accident. C'est pourquoi ils sont protégés par l'article R. 415-11 qui prévoit que « Tout conducteur est tenu de céder le passage aux piétons circulant dans une zone de rencontre ».

La règle d'or dans une zone de rencontre reste donc la prudence !



Panneau de la zone partagée ou zone de rencontre



ACTUALITÉS



GESTION DE LA COMPÉTENCE SCOLAIRE (Suite)

Cela fait maintenant 26 ans que les communes de l'ex-CCRV gèrent la compétence scolaire par le biais de la communauté de communes ou d'agglomération. En mutualisant cette compétence au sein d'une agglomération comme celle d'Alès ce sont les charges de personnel, la gestion des absences, la formation obligatoire et l'évolution de carrière des agents, les fiches de paye, la gestion de la cantine, de la garderie, le matériel scolaire, les transports ... qui sont gérés uniformément permettant une égalité de traitement pour les enfants quelle que soit la taille de la commune. Aujourd'hui, AA nous propose de faire machine arrière en rendant cette compétence, **au 1er janvier 2022**, aux communes avec une attribution de compensation financière correspondant au coût de fonctionnement pour l'année scolaire 2020/2021.

Certain de l'acceptation majoritaire du retour de cette compétence par les communes, AA l'a présenté en conseil communautaire le 1er Juillet 2021 durant lequel la délibération a été adoptée, 38 communes y étant favorables pour 34 s'y opposant!

Lors du conseil municipal du **23 Septembre 2021**, il a été demandé au conseil municipal de se prononcer sur les nouveaux statuts d'AA incluant le retour de la compétence scolaire.

Ils ont été rejetés à **10 oppositions contre 4 favorables**.

Ce dossier est suivi de très près par **Laurent INSALACO** et la **commission des affaires scolaires**.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

L'enfouissement des réseaux secs a débuté il y a quelques années sur le village, permettant aux habitants de la route de Monteils, de la rue Maurice Vire et de la route de Vézénobres d'être débarrassés des câbles disgracieux aériens sur les bords de la chaussée .

Monsieur le Maire a commandé au **SMEG (Syndicat Mixte d'Electrification du Gard)** l'étude de l'enfouissement de la future tranche qui concerne le Chemin de St Etienne .

Le conseil municipal a délibéré favorablement le 23 Septembre pour autoriser le lancement des études et valider le montant des frais d'avant projet. Il est important de noter que ces travaux ont des taux de subventions très élevés : **jusqu'à 80%**

Le SMEG... c'est quoi?

Sa mission principale reste l'organisation du service public de l'électricité dans le département, le SMEG élargit constamment ses compétences. Ainsi, il propose aux communes de mettre en place et améliorer leur éclairage public et leur réseau de télécommunication. Il les encourage et les soutient dans la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Ses différentes missions:

- Apporter une expertise pour les réseaux d'énergie électrique et de télécommunications
- Mutualiser les moyens afin de garantir une solidarité territoriale
- Apporter un soutien financier à ses adhérents



- porter et réaliser directement des actions de valorisation des espaces et filières agricoles, ruraux, naturels et/ou forestiers du territoire communautaire. Dans ce cadre, la communauté d'agglomération pourra notamment :
- élaborer, diffuser et mettre en œuvre des stratégies contribuant au développement agricole, rural, naturel et/ou forestier du territoire communautaire en concertation avec les différents acteurs locaux.
- soutenir ou porter et réaliser directement des aménagements, contribuant à l'émergence et au développement de filières (sylviculture, chimie verte, etc) valorisant les espaces agricoles, ruraux, naturels et/ou forestiers du territoire communautaire
- prendre des participations dans des structures (sociétés, organismes, etc) contribuant au maintien et/ou au développement de filières agricoles, alimentaires, rurales, naturelles et/ou forestières.

ARTICLE 3 :
De rejeter la restitution par la Communauté Alès Agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2022, des compétences suivantes :

- « Enseignement élémentaire et préélémentaire public », à savoir :
- Prise en charge du « service des écoles » comprenant notamment l'acquisition du mobilier, des petits équipements et des fournitures, le recrutement et la gestion des personnels de service et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, ainsi que le ramassage et le transport scolaire. Bâtiments scolaires limités aux charges locales telles que l'éclairage, le chauffage, les menus réparations et l'entretien courants relevant du locataire. La commune conservant les obligations du propriétaire.
Un diagnostic de l'ensemble des équipements scolaires sera mené afin d'en déterminer l'état général et la valeur comptable, en vu d'un transfert éventuel de cette compétence dans un délai maximum de trois ans à Alès Agglomération. La réduction de cette compétence fera l'objet d'une nouvelle modification statutaire.
- Accueil périscolaire des écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques.
Cette compétence comprend tous les temps d'accueil avant ou après l'école, ainsi que le temps méridien, qu'il soit ou non déclaré en A.C.M comme délégué à la compétence petite enfance, Enfance, Jeunesse ou comme simple garderie.
- « Restauration scolaire », à savoir :
- Prise en charge de la restauration collective des écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques de son territoire, de la restauration collective liée à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse, ainsi que des transports y afférant.
- Gestion du restaurant scolaire de Génolhac (convention tripartite CA-collège-conseil départemental du Gard).





ACTUALITÉS



RÉHABILITATION DE LA PLACE DES POIRIERS

La place des Poiriers est aménagée, et comme prévu le résultat modifie agréablement notre paysage . Cette zone était laissée à l'abandon depuis de très nombreuses années ; dans le cadre de notre mise en valeur du centre du village, il nous a semblé important de l'aménager en respectant les abords et en maintenant les arbres déjà présents sur le site.

Nous avons donc inscrit dans notre cahier des charges le maintien des deux poiriers, si chers pour certains Deauxois.

Cette place étant au carrefour de nombreux sentiers de randonnée, il nous a semblé important de demander la construction de deux aires de repos pour les randonneurs, celles-ci étant équipées d'un accès pour les fauteuils roulants ainsi que du mobilier urbain homologué pour les P.M.R (Personnes à Mobilité Réduite). Ces équipements, en rupture d'approvisionnement, seront livrés et installés sur les plateformes d'ici quelques semaines

L'ensemble du parc est équipé de "goutte à goutte" pour permettre un arrosage efficace et réduit; quant au paillage en écorce de pins répartie sur les zones végétalisées, il maintiendra l'humidité au pied des plants .

La monument au mort sera déposé très prochainement sur son socle permettant ainsi de commémorer le prochain 11 Novembre sur la place des poiriers.

Nous espérons maintenant que cet endroit sera respecté pour le maintenir aussi convivial et accueillant que possible et qu'il ne fera pas l'objet de dégradations telles que nous les connaissons sur les différents embellissements communaux . Un arrêté municipal sera pris très prochainement pour interdire les accès aux 2 roues (vélos, scooters ...).

8

ACTUALITÉS





EN BREF ...



CLÔTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

L'année scolaire 2020/2021 s'est achevée et malgré les conditions sanitaires un peu compliquées, les enfants ont pu présenter leur spectacle intitulé "La carnaval des animaux de DEAUX", auquel seuls les parents et grands-parents ont pu assister. Un petit film a été réalisé afin d'immortaliser ce moment et pour le faire découvrir à un plus grand nombre.

Pour huit d'entre eux (Lana, Morgane, Mathilde, Poema, Lyloo, Mathéo, Diego et Nael) , le départ pour la 6ème leur a valu une remise de récompense pour leur permettre de bien attaquer cette nouvelle année scolaire.

L'APE leur a remis une calculatrice, une clé USB et un livre de fables.

M. Didier Salles et son 1er adjoint M. Laurent Insalaco sont venus remettre à ces 8 élèves, de la part de la municipalité, deux dictionnaires, un français, un anglais ainsi qu'un Bescherelle, et leur ont souhaité une bonne année scolaire au collège.

Pour finir l'année dans la joie et la bonne humeur, mardi 6, jour du grand départ, Pique-nique, boum, piroulis et confettis étaient au programme!!!



RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022

M le Maire était présent le jour de la rentrée scolaire avec Laurent Insalaco 1er adjoint en charge de l'éducation et toute l'équipe de la commission affaires scolaires (Bérenghère, Christophe, Caroline), notre ami Jean-Claude, Marine la Présidente de l'APE et Muriel notre correspondante Midi-Libre afin d'accueillir nos 32 petits pour cette rentrée scolaire 2021. (19 enfants de la grande section de maternelle au CE1 et 13 enfants en CE2, CM1 et CM2).

Nous souhaitons aux élèves, enseignants, ATSEM, AVS une excellente année scolaire dans notre école renouée.





EN BREF ...



L'AÉRODROME ...EN PISTE ...

Comme beaucoup d'entre vous l'ont constaté à plusieurs reprises, la piste de l'aérodrome a été utilisée à des fins de test de véhicule de course automobile, au mépris des habitants de la commune.

- **Avril 2020** : La CCI (propriétaire de l'aérodrome) après avis de la DSAC (Direction de la sécurité de l'aviation civile) autorise l'écurie automobile PORSCHE à Alès à pratiquer des essais moteur sur la piste de l'aérodrome.
- **Le 24 avril 2020**, premiers essais mécaniques d'une voiture de course, la piste a été utilisée par le pilote Alésien Romain DUMAS pour cet essai.
- **Le 27 Mai 2021** La piste de l'aérodrome de DEAUX a été "privatisée" afin de faire procéder à des essais moteurs d'un véhicule de course d'endurance. Les bruits moteurs sont entendus sur les communes de ST HILAIRE DE BRETHMAS, DEAUX et VEZENOBRES (en fonction des conditions de vent).
- **Le 13 juillet 2021**, à nouveau, des essais moteurs ont été réalisés entre 08 et 18 heures par la société **DUQUEINE Engineering** .Ces tests ont généré de nombreux appels de riverains pour se plaindre du bruit. Suite à ce dernier événement nous avons transmis à la sous préfecture d'ALES un courrier pour nous plaindre des nuisances sonores.

Suite à cela, **Mr Le Maire Didier Salles** a déposé plainte directement auprès du **procureur de la république** à ALES, par courrier, à l'encontre de la CCI du GARD et de la société DUQUEINE ENGINEERING pour les nuisances sonores.

- **Le Mercredi 6 Octobre** à nouveau des essais sur une Mégane RS, toujours organisés par la même société, et bien entendu toujours sans aucune communication avancée aux élus.

Nous déplorons le manque de communication de la CCI puisque nous n'avons jamais été informés à l'avance de la réalisation de la totalité de ces essais automobiles.

A ce jour nous n'avons obtenu aucun retour sur les plaintes déposées. Mais conformément à la réglementation de l'aviation civile, nous veillerons au dépôt de NOTAM en cas de test (obligatoire pour l'information des pilotes d'avions) et engagerons tous les moyens nécessaires pour que l'aérodrome ne devienne pas une annexe du pôle mécanique d'Ales.

Une réunion avec le Président de l'**ADIRAA** est programmée dans les prochains jours.

10

EN BREF

VÉTATHLON DE DEAUX

Après une première annulation en 2019 pour alerte météo orange , une seconde annulation (covid) en 2020, les organisateurs ont décidé d'organiser cette première édition le **24 octobre 2021**. L'ensemble des parcours course à pied et VTT se dérouleront sur notre commune.

En individuel ou en équipe, en VTT ou en VAE (classement différent), les participants commenceront par 2 kms de course à pied dans le village, et enchaîneront avec 17 kms de VTT/VAE pour finir par 7 kms de course à pied en chemins.

Le Pass sanitaire ou un test PCR ou un test anti génique de moins de 72h00 sera obligatoire le jour de la course.

Lors de notre dernière rencontre avec les organisateurs, les parcours ont été validés. **Pour éviter tout désagrément des déviations temporaires seront mises en place sur le village.**



EN BREF ...



MARCHE AU CLAIR DE LUNE



C'est le samedi 24 juillet qui avait été choisi par **A DEUX MI NO** pour sa pleine lune afin d'organiser une marche nocturne, sans aucune lumière artificielle.

La soirée commençait à 20 h par une restauration rapide conviviale comprenant saucisse/frites + dessert à l'extérieur du foyer avant le grand départ, histoire de prendre des forces.

22 H 15 une trentaine de participants sur les 40 présents s'enfonçaient dans la nuit pour une dizaine de km.

En milieu de parcours environ, une halte sucrée organisée par les bénévoles de l'association permettait à un conteur d'histoires, d'exercer ses talents de narrateur. 1 h du matin, fin d'une expédition éreintante pour un parcours hors du commun qui demandait beaucoup d'attention.

UNE ANNÉE DIFFICILE POUR LES ASSOCIATIONS

Samedi 3 juillet une trentaine de personnes ont participé à la 23ème Assemblée Générale de l'Association **A DEUX MI NO** au cours de laquelle le bureau a été reconduit dans sa totalité.

Malgré les contraintes sanitaires que tout le monde connaît, l'association a pu maintenir le cap sur quelques activités notamment celles qui on pu être exercées en extérieur depuis le début du printemps ainsi que celle comme le Yoga qui a été maintenu en visio. Aline et les enfants ont présenté le travail accompli dans la saison (malgré des conditions un peu particulières) et la soirée s'est achevée autour des traditionnelles grillades.



VISITE DU SÉNATEUR

Ce mardi 3 août **M. Laurent BURGOA, Sénateur du Gard** a rendu visite à M. Didier Salles, Maire de Deaux, ainsi qu'à deux de ses conseillers. Il était également invité dans 3 communes environnantes.

M. BURGOA s'est penché sur les travaux réalisés depuis le début du mandat comme la sécurisation de voirie devant les écoles, l'extension du cimetière, les travaux de rénovation énergétique de l'école et de la cantine, subventionnés dans le cadre du plan France Relance, mais également sur les projets à venir, notamment l'aménagement de la place des poiriers sous le pont face à la Mairie.

M. le sénateur étant membre de la Commission des affaires sociales, ils ont également débattu sur un problème d'ordre plus national qui est la prise en charge du handicap pour les maladies orphelines.



De gauche à droite : Laurent Burgoa, René-Yves Tafforin, Philippe Gérard, Didier Salles



EN BREF ...



PÉTANQUE ESTIVALE



Pas ce soir j'ai pétanque !!

Depuis le 11 Juillet , tous les dimanches soir , les fans de pétanque se sont retrouvés pour des parties endiablées . L'ambiance était chaleureuse, les équipes variées, la bonne humeur toujours présente, c'est ce dosage parfait qui a permis à certains nouveaux arrivants du village de s'intégrer et de se fondre parfaitement parmi les Deauxois présents.

Certains ont tenu la corde jusqu'au **12 Septembre** malgré les conditions météo pas forcément favorables, souhaitant conserver l'ambiance estivale le plus tard possible .

REPAS DE L'AMITIÉ

Nous étions prêts, les jeux de l'après-midi restaient à peaufiner, les traiteurs réservés pour la date du 4 Septembre, l'organisation des différents postes achevée. Bref, nous étions tellement heureux de pouvoir enfin organiser à nouveau ce repas de l'amitié si cher aux Deauxois.

Mais voilà, c'était sans compter sur les annonces du **Président de la République du 12 Juillet** qui sont venues tout chambouler avec le pass sanitaire obligatoire pour l'organisation de regroupements sur la voir publique. Stupéfaction, et à contre-cœur, après de nombreux échanges au sein du conseil municipal, résignation et annulation. Il nous a paru essentiel de garder l'esprit du repas " **Ouvert à l'ensemble des habitants**", mais cela ne pouvait plus l'être par la sélection des personnes ayant achevé leur parcours vaccinal, laissant de côté les personnes ne l'ayant pas complètement terminé.

Nous espérons sincèrement pouvoir vous retrouver pour l'édition 2022.

INCIVILITÉS ET DÉGRADATIONS

Nous le répétons dans chaque édition et malgré cela les incivilités et dégradations en tout genre se multiplient dans notre petit village normalement paisible.

Et cette année, l'été a été bien chargé en incivilités entre les rodéos nocturnes sur la place du foyer, les cartouches de protoxyde d'azote disséminées çà et là notamment dans le parc enfants ou la cour de l'école, les autoradios en pleine puissance à 3h00 du matin. A noter que selon certains témoins de ces scènes, il ne s'agissait pas de jeunes Deauxois mais plutôt d'éléments perturbateurs venant de communes environnantes. A notre demande, la Brigade de Gendarmerie de Vézénobres a réalisé des rondes plus fréquentes à des heures tardives. Nous pouvons aussi ajouter les décharges sauvages, qui elles sont plutôt d'origines d'adultes irrespectueux de notre cadre de vie, de l'environnement et méprisant les lois. Chaque cas de découverte est signalé à la Gendarmerie afin d'en découvrir l'origine et quelquefois çà fait mouche et revient cher à l'auteur

Coté dégradations, mêmes constatations pour cette année avec une forte évolution des arrachages de fleurs sur le pont ou au lavoir, ainsi que des biens communaux endommagés et d'autres petits larcins. Malheureusement tout cela à un coût conséquent pour la commune et de ce fait pour les contribuables que nous sommes.



EN BREF ...



ARTICLE OBJECTIF GARD (30/09/2020)

Au titre du plan "France relance", la petite commune de Deaux, située près de Vézénobres, a bénéficié des crédits de l'État dans le cadre du projet de rénovation de son école primaire. Habilement investis, ces 60 000 euros devraient permettre aux écoliers deauxois de mieux supporter les températures estivales.

Petite bourgade de 648 habitants située à une dizaine de minutes d'Alès, Deaux n'aurait peut-être jamais eu les moyens d'entreprendre la rénovation de son école primaire qui en avait pourtant grandement besoin. Le plan "France relance" et son volet dédié à la transformation énergétique de bâtiments scolaires l'ont rendue possible. C'est ainsi que pour un montant de **60 000 euros** (hors taxes), avec un **accompagnement de l'État à hauteur de 60%**, la municipalité Deauxoise a bichonné ses 37 écoliers.

L'école, construite en 1982, et qui n'avait pas connu de travaux depuis 2012, a en effet été largement revisitée. Pose de climatiseurs, isolation des plafonds, changement des menuiseries vieillissantes au profit de nouvelles adaptées aux normes en vigueur, et remplacement de l'ensemble des luminaires par des dalles Led moins énergivores, entre autres. "C'est une très bonne opération pour les finances de la commune, et c'est très bon pour la planète", savoure le maire, Didier Salles. Et ce dernier d'enfoncer : "On a fait faire une étude par un bureau spécialisé qui a estimé à **34% l'économie d'énergie générée par cette rénovation.**"

Un réel gain acoustique...

Recevant la visite du sous-préfet d'Alès, Jean Rampon, ce jeudi après-midi, Catherine Lanfranchi, qui vit sa dernière année en qualité de directrice de l'école avant une retraite bien méritée, a souligné son attachement à l'établissement : "On avait déjà une belle école. Cette rénovation c'est ce qui manquait pour que tout soit parfait." Et Catherine Lanfranchi d'ajouter, insistant au passage sur le caractère nécessaire de la démarche : "Ma salle de classe étant exposée plein Sud, la température montait parfois jusqu'à 38 degrés en période de fortes chaleurs."

"Les gamins n'en pouvaient plus. Le palliatif que nous avons trouvé, consistant à transférer les élèves vers le foyer climatisé les jours de canicule, n'était plus viable", poursuit Didier Salles. La visite du sous-préfet d'Alès, reçu par l'édile deauxois et son conseil, s'est ponctuée d'un détour par la classe triple niveau des CE2/CM1/CM2. Devant ses élèves curieux mais disciplinés, l'enseignante a relevé "un réel gain acoustique" depuis la rénovation, ce qui n'est évidemment "pas négligeable pour une école primaire".

Corentin Migoule



Le sous-préfet d'Alès, Jean Rampon (second en partant de la gauche), entouré du maire de Deaux et de ses conseillers. (Photo Corentin Migoule)





EN BREF ...



TOUTE PREMIERE FOIS

Lors des élections ce dimanche 27 juin 2021, le Maire M. Didier SALLES a accueilli avec plaisir le plus jeune électeur de la Commune venu voter pour la première fois. En effet, Giovanni a eu 18 ans entre les deux tours des élections et a effectué son devoir citoyen.

Cette action hautement symbolique démontre que le droit de vote concerne également la jeunesse.



ENTRETIEN DES RIVES DE LA DROUDE

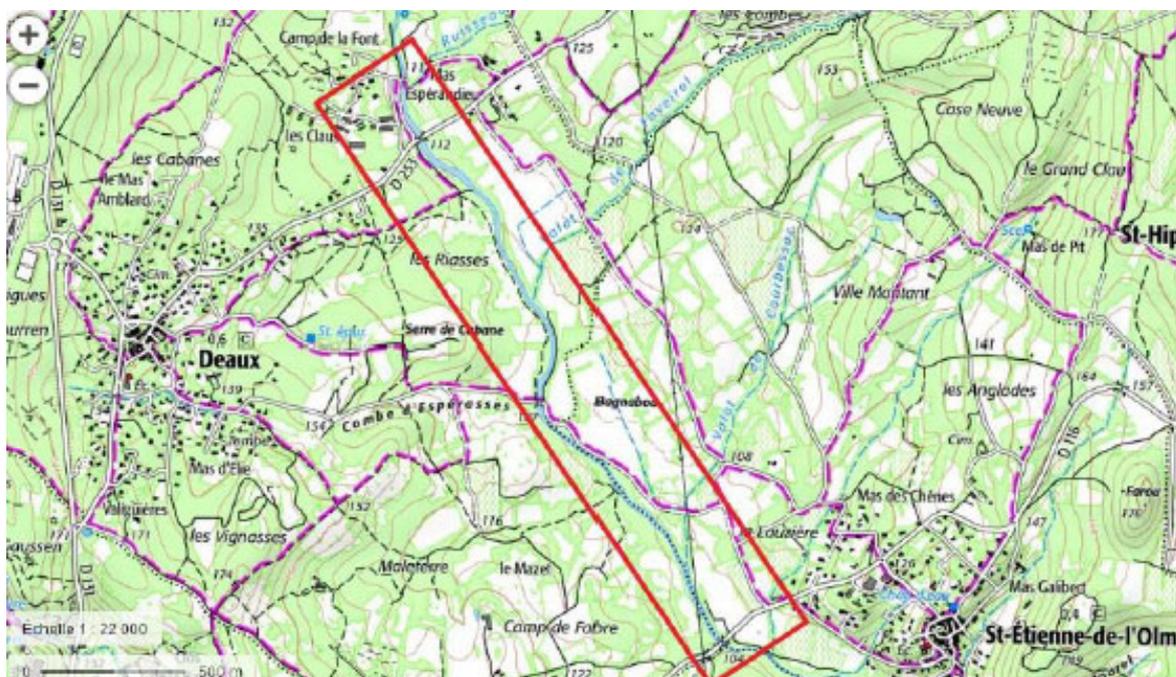
Le syndicat en charge de l'entretien de la Droude (EBTP) intervient dans les domaines **du risque inondation, de la ressource en eau et de la préservation et la reconquête des milieux aquatiques.**

Il assure également la **gouvernance et la programmation des actions.**

Parmi les actions portées, il est possible de lister notamment l'entretien des cours d'eau. C'est pour cette raison que l'EBTP a engagé un nettoyage complet des rives de la Droude pour éviter tout risque d'embâcles en aval pouvant engendrer de réelles catastrophes en cas d'épisode cévenol.

Les travaux de débroussaillage du lit ont commencé ce Jeudi 30 Septembre à partir du Pont de la Droude sur la route de MONTEILS (D253). Les travaux concernent majoritairement des travaux d'abatages d'arbres et le traitement d'embâcles. Ils vont se poursuivre durant minimum une semaine (en fonction des conditions climatiques) en descendant jusqu'au pont de la Droude sur la D116 sur la commune de St Etienne de L'Olm.

Carte présentant le tronçon de la Droude concerné .





EN BREF ...



EXTENSION DU CIMETIÈRE

Les travaux d'extension du cimetière sont totalement achevés ce qui permet aux élus et futurs conseils municipaux d'être sereins sur la disponibilités d'emplacements pour de nombreuses années.

Ce n'est pas moins de 24 caveaux et 13 tombeaux qui pourront y être installés ainsi que 24 cases dans les colombariums devant lesquels ont été implantés 2 bancs en marbre rose pour le recueillement.

Le sobre et grand portail coulissant, fermé ne sera utilisé que par les corbillards qui transporteront les défunts tandis que le petit portillon permet l'accès permanent au cimetière.

Nos jeunes étudiants quand à eux peuvent maintenant attendre le bus à l'abri quelles que soient les conditions météo.



PANNEAUX DE SITUATION



Il arrive fréquemment que **Rachel**, notre secrétaire de Mairie soit mise à contribution pour orienter des touristes, des entreprises ou des gens de passage qui cherchent un lieu sur le village.

Nous étudions actuellement la mise en place de panneaux directionnels montés sur poteaux qui indiquerons les lieux publics tels que la Mairie, Le foyer communal, le lavoir, la ZAE ..

Par la même occasion nous proposerons l'achat de panneaux individuels aux **associations, artisans, propriétaires d'hébergement ainsi qu'aux entreprises intéressées** qui souhaitent être beaucoup plus visibles et mieux indiqués sur les axes routiers.

Cette action permettra d'avoir une charte unique pour les indications de direction et une limitera la prolifération de panneaux indicateurs divers et variés.

BIENS VACANTS SANS MAÎTRE

Après un longue procédure lourde et fastidieuse, des recherches compliquées réalisées de main de maître par **Stéphane ALLIGNOL, (adjoint en charge de l'urbanisme)**, nous arrivons au terme de la procédure d'acquisition des biens vacants sans maitre.

Vu les arrêtés pris, vu les articles parus dans la presse et considérant que les notifications des arrêtés, envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au dernier propriétaire connu, n'ont pas été réceptionnés ou bien n'ont pas entraîné de retour de la part des propriétaires ou ayant droit; l'ensemble des parcelles pour une surface totale de 7,8 hectares est intégré dans le domaine communal.

Comment distinguer un bien sans maître ?

Il s'agit d'un bien dont le propriétaire est :

- Soit, connu, mais disparu sans laisser d'héritier : sa date de décès et l'actuel propriétaire du bien ne sont pas connus ;
- Soit, inconnu : il n'existe aucun titre de propriété publiée à la conservation des hypothèques et aucun renseignement sur l'identité du propriétaire au centre des impôts fonciers ;
- Soit, connu mais décédé depuis plus de 30 ans, sans héritier ou en laissant des héritiers qui n'ont pas accepté la succession dans cette période ; ces biens sont donc sans propriétaire puisque le délai de prescription de 30 ans est expiré.

ÉTAT CIVIL

Mariages

Swen HANSEN et **Sophie VOISIN** le 29 mai 2021

Damien DELORY et **Marlène PREVOT** le 14 août 2021

Jérémie ROUSSEL et **Pauline MOURRE** le 21 août 2021

Anthony SALEANDRO et **Manon VEYRON** le 21 août 2021

Jean-Paul DIET et **Brigitte MAURIN** le 25 septembre 2021



Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Naissances

Rose BRIN née le 20 juin 2021

Alba BRUNEL née le 12 juillet 2021

Mia PRADEILLES née le 18 septembre 2021



Bienvenue et longue routes à ces petits bouts!

Toutes nos félicitations aux parents.

Décès

Henri CRUZ décédé le 23 avril 2021

Yves MARTIN décédé le 26 avril 2021

Josiane PRIEUR décédée le 04 juin 2021

Pierre POIRIER décédé le 06 octobre 2021 (doyen du village)



Toutes nos condoléances aux familles.



LES REGLES D'URBANISME

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux .

La liste des documents d'urbanisme est composée de nombreux formulaires ayant chacune un objet bien défini.

- Certificat d'urbanisme
- Déclaration préalable de travaux (DP)
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager
- Permis de démolir
- Transfert d'un permis de construire ou d'aménager
- Contestation d'une autorisation d'urbanisme

Dans cette édition du Fil de Deaux nous présenterons la D.P.

Qu'est ce que la demande préalable de travaux ?

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Ce formulaire est applicable pour :

Les extensions : L'extension est un agrandissement de la construction existante. Il peut s'agir par exemple d'une **surélévation** ou de la **création d'une véranda**. Une déclaration préalable de travaux est exigée quand vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5 m² et inférieures ou égales à 20 m².

Portes, Fenêtres, toitures : Une DP est exigée par la mairie quand **vous modifiez l'aspect extérieur** d'un bâtiment pour l'un des travaux suivants :

- Créer une ouverture (porte, fenêtre, velux)
- Changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle
- Changer des volets (matériau, forme ou couleur)
- Changer la toiture

Transformation d'un garage en pièce d'habitation : Vous devez déposer une déclaration préalable de travaux si **vous transformez un garage de plus de 5 m²** de surface close et couverte en une pièce de vie .

Construction nouvelle (abri de jardin, garage) : Une nouvelle construction est indépendante du bâtiment d'habitation. Cela peut être un abri de jardin, un barbecue, un carport, un garage... Une déclaration préalable est exigée quand l'emprise au sol de cette construction est **supérieure ou égale à 5 m²** et qu'elle répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- Emprise au sol inférieure ou égale à 20 m²
- Surface de plancher inférieure ou égale à 20 m²
- Hauteur au dessus du sol inférieure ou égale à 12 mètres



BIEN VIVRE



Si votre projet n'est pas soumis à autorisation d'urbanisme, vous devez consulter, à la mairie, le PLU ou le document d'urbanisme en tenant lieu. Votre projet devra **impérativement** respecter les règles du code de l'urbanisme et du PLU.

La construction d'une piscine : La construction d'une piscine non couverte est soumise à déclaration préalable quand la superficie de bassin est **supérieure à 10 m²** et inférieure ou égale à 100 m². Si vous construisez une piscine couverte, la couverture fixe ou mobile doit avoir une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m. Si votre projet n'est pas soumis à autorisation d'urbanisme, vous devez consulter, à la mairie, le plan local d'urbanisme (PLU) ou le document d'urbanisme en tenant lieu. Votre projet devra respecter les règles du code de l'urbanisme et du PLU.

Une clôture végétale : Une clôture peut être constituée d'une haie végétale, de grillage, de parois ajourées, de tout autre élément permettant de fermer un terrain ou d'une combinaison de plusieurs éléments.

Si la clôture est nécessaire à l'activité agricole ou forestière, elle n'est pas soumise à une autorisation d'urbanisme.

Les autres clôtures sont également dispensées de formalité. Cependant, le dépôt d'une déclaration préalable de travaux est obligatoire dans certains secteurs :

- Secteur délimité par le plan local d'urbanisme
- Commune ou partie de commune où le conseil municipal a décidé de soumettre les murs à déclaration.

Si votre projet n'est pas soumis à autorisation d'urbanisme, vous devez consulter, à la mairie, le plan local d'urbanisme (PLU) ou le document d'urbanisme en tenant lieu. Votre projet devra respecter les règles du code de l'urbanisme et du PLU.

Un mur : Pour construire un mur, vous devez déposer une déclaration préalable de travaux à la mairie dans les cas suivants :

- Hauteur du mur à construire supérieure à 2 mètres
- Secteur délimité par le plan local d'urbanisme

Si votre projet n'est pas soumis à autorisation d'urbanisme, vous devez consulter, à la mairie, le plan local d'urbanisme (PLU) ou le document d'urbanisme en tenant lieu. Votre projet devra respecter les règles du code de l'urbanisme et du PLU.

DÉCLARATION OBLIGATOIRE D'ACHEVÈMENT DES TRAVAUX

La Daact (*Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux*) est un document qui permet d'attester auprès de la mairie l'achèvement des travaux et leur conformité par rapport à l'autorisation d'urbanisme accordée.

Cette déclaration est obligatoire à la fin des travaux autorisés par un permis de construire, un permis d'aménager ou une déclaration préalable de travaux.

Elle doit préciser si l'achèvement concerne la totalité des travaux ou une tranche des travaux selon un programme autorisé. Par exemple, en cas d'échelonnement des travaux dans le cadre de la construction de logements en l'état futur d'achèvement.

À la fin de chaque tranche de travaux, une Daact est adressée à la mairie. Elle doit être réalisée au moyen d'un formulaire(Cerfa N° 13408*05).

La mairie peut mettre en demeure par courrier le titulaire de l'autorisation d'urbanisme d'effectuer les travaux nécessaires, ou lui demander de déposer un permis de construire modificatif. En effet, si elle constate une anomalie dans les délais de 3 et 5 mois suivant l'autorisation accordée, elle peut le demander.

Attention : si la régularisation de l'anomalie est impossible, la mairie peut imposer la démolition de la construction.



INFOS UTILES



NUMÉROS UTILES

Gendarmerie : 04 66 83 50 37
Urgences (portables) : 112
SAMU : 15
Pompiers : 18/112
Centre antipoison (Marseille) : 04 91 75 25 25
Mairie : 04 66 83 60 83

SPA : Contacter la Mairie
Office du tourisme : 04 66 83 62 02
École de Deaux : 04 66 83 66 09
Crèche Vézénobres : 04 66 83 12 67
Crèche Méjannes les Ales : 04 66 86 34 06

EDF : 09 69 36 66 66
VEOLIA : 0 969 329 328
ALES AGGLO : 04 66 78 89 00

Assistantes Sociales : 04 66 56 49 50
MDPH : 04 66 02 78 00

RENSEIGNEMENTS UTILES

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi De 14h00 à 18h00
Mardi De 9h30 à 13h00
Mercredi: De 9h00 à 12h00
Jeudi De 13h00 à 16h30
Vendredi De 8h00 à 12h00

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mercredi De 14h00 à 16h00

Horaires d'ouverture de la déchetterie

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Ramassage des ordures:

Déchets Ménagers : Mardi et Vendredi matin
Tri sélectif : Mercredi matin

Attention : Nous vous rappelons que les masques et gants de protection sanitaire doivent être impérativement jetés dans la poubelle des déchets ménagers.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Les dépôts des demandes de passeport et carte nationale d'identité se font **uniquement** sur rendez-vous à la mairie de Vézénobres

Prenez votre rendez-vous en ligne : <https://www.espace-citoyens.net/alesaggl/espace-citoyens>

HORAIRES DE RETRAITS CNI / PSP SANS RENDEZ-VOUS

LUNDI de 08:50 à 09:00 de 13:10 à 13:25 de 16:30 à 16:45

MARDI et JEUDI de 13:10 à 13:25 de 16:30 à 16:45

MERCREDI de 08:50 à 09:00 de 11:45 à 11:55

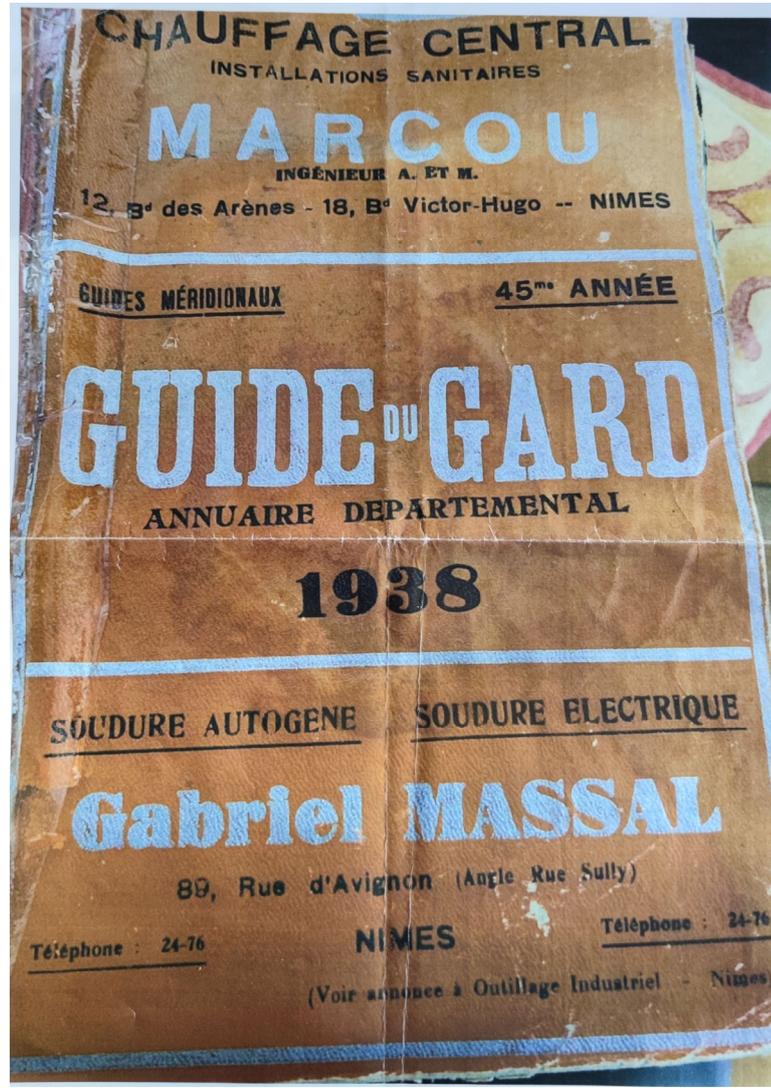
VENDREDI de 08:50 à 09:00 de 13:10 à 13:25 de 15:30 à 15:45



DANS LE RÉTRO...



DEAUX EN 1938 !



20

Informations sur le village de **Deaux**, en 1938, tiré de l'annuaire départemental. Il fournissait toutes les informations sur les communes du Gard et contenait entre autres les listes des élus, les commerces du village et bien d'autres indications surprenantes, pour nous, Deauxois de 2021.....

1208 ARRONDISSEMENT

DEAUX. — A 10 kilomètres d'Alès.
— 112 habitants. — Superficie : 595 hectares. — Gare de Vézenobres. — Produits : céréales, bois, vin, cocons, huile.
Production. — Vin : 3.000 hectolitres ; blé, 600 hectolitres ; avoine, 3.000 kilos ; orge, 300 kilos ; pailles de terre, 100 quintaux ; huile, 50 décalitres.
Maire : Viré Célestin.
Adjoint : Brunel.
Conseillers: Ayrat A., Fontanieu M., Granat, Jalabert L., Bros J., Bonjol A., Toulouse Jean, Leydier Marcel.
Secrétaire de mairie : Maurin Louis.
Institutrice : Mme Polge.
Receveur ruraliste : Viré Eugène.
Café : Viré Célestin.
Cordonnier : Bonniol.
Epicier : Vve Jalabert.
Viticulteurs: Ayrat A., Antonin E., Bernard E., Briançon U., Fontanieu T., Foucard A., Granat, Jalabert L., Rouveyrolles J., Viré C., Leydier V., Brunel, Beaud Emile, Viré Eugène, Jalabéry Léopold.

==O==